

Jeudi 4 septembre 2025

L'élú local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, le maire informe que chaque élu local s'engage à faire connaître avant le débat et le vote, toute possibilité de conflit d'intérêt, que ce soit pour des intérêts personnels ou autres (associations, artisans).

Objet : RIFSEEP :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Préfecture a jugé illégale la délibération du RIFSEEP en date du 4 juin 2025 pour le motif que la délibération ne précise pas que le traitement est abaissé à 90% pendant les 3 premiers mois d'une maladie ordinaire.

Par conséquent, il convient d'abroger la délibération et de soumettre le nouveau projet au CDG11 en vue de la commission prévue le 25 septembre 2025.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité avec 11 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE.

Objet : Fond de concours :

Pour rappel, deux fonds de concours ont déjà été votés pour Moux : dossier 02/21 création parking : 14 343,81€ et dossier 08/23 parcours sportif : 2 998,80 €. Il vous reste donc un « solde » de fonds de concours de 32 657,39 €

Il convient de déposer une demande de fonds de concours n°3 intitulée « Aménagement, embellissement et sécurisation du centre-bourg », intégrant les dispositifs de vidéo protection, le terrassement et l'aménagement des abords des conteneurs enterrés, les plaques photos A3 et les panneaux de signalisation lumineux pour l'école.

- Fonds de concours n°3 aménagement, embellissement et sécurisation du centre-bourg : 86882.30 € HT soit 103098.76 € TTC de travaux et fournitures.

Caméras et éclairage : 2764.80 € (Enedis) + 19254 € (EURL PIOCH) + 27476 (JD2M)

Containers enterrés : 18000 (ACTI TP)

Sécurisation écoles : 7685 € (Signal BTP)

Embellissement nouvelle maison des associations, parcours sportif de la Bade et embellissement du village : 1000 € (Décorbières) + 5800 € (Ideal) + 4902.50 € (Décorbières)

Le conseil vote pour à l'unanimité avec voix 11 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Objet : Incendie 2025 :

Depuis plusieurs semaines, plusieurs incendies d'une intensité exceptionnelle ont ravagé le massif des Corbières, si emblématique de notre département de l'Aude. Des milliers d'hectares parcourus, des communes gravement touchées, des familles sinistrées, des exploitations détruites, des entreprises à l'arrêt... Dès le premier jour, un formidable élan de solidarité s'est spontanément organisé, impliquant une multitude de partenaires pour répondre à tous les problèmes de l'urgence après incendie.

Monsieur Le Maire tient à remercier tous ceux et toutes celles qui se sont investis dans cette noble mission. Désormais, il va falloir envisager progressivement la sortie de la période d'urgence et entrer tout aussi progressivement dans la période du rebond et de la

reconstruction.

Plusieurs conseils municipaux du territoire ont délibéré pour aider financièrement. Je souhaiterais que le conseil municipal se positionne afin de participer au-delà de l'élan de solidarité dans l'urgence, au nécessaire soutien au long cours de toutes les personnes, de toutes les entreprises, de toutes les communes et de tous les agriculteurs qui ont été frappés par ces terribles incendies.

La CCRLCM va délibérer également dans ce sens là lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil municipal avec 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION qui vote pour aider à hauteur de 2000 € auprès de l'AMA.

Prévention incendies massif de la Bade :

Nous sommes toujours dans l'attente pour l'alerte incendie d'un devis pour une alarme sirène et verbal et caméras thermiques.

Suivi des OLD, distribution de prospectus (conduite à tenir en cas d'incendie) aux riverains du massif de la Bade.

Monsieur le maire lit au conseil municipal une lettre reçue en RAR de la part de Mr RODILLA relative aux OLD de la parcelle située au 14 rue Prosper Mestre Huc cadastrée D 134.

Protection : des réunions ont eu lieu avec l'ONF pour effectuer des coupes et débroussaillage sur le massif de la Bade ainsi que pour la coupe du bois brûlé du 5 juillet 2025. Il sera aussi mis à l'étude la création de 3 retenues d'eau (défense incendie) aux lieux dits l'Ayguo douso, au-dessus de l'ancien dépotoir de l'Alaric et au ruisseau de Vevas sous l'antenne téléphonique.

Demande faite auprès du nouveau préfet afin que les viticulteurs de Moux (impactés par l'incendie du 5 juillet 2025) soient eux aussi indemnisés comme ceux du 05 août 2025. Des réunions vont avoir lieu (communauté de communes, canton, ...) afin que l'on puisse mieux gérer les incendies à l'avenir + réunion avec Vinci.

Objet : Inauguration de la maison des associations :

Les travaux ont repris à la rentrée.

L'inauguration aura lieu le 3 octobre 2025 à 18h30.

Objet : stationnement rue Lebreau :

Un arrêté municipal va être mis en place afin de réglementer le stationnement (mise en place de lignes jaunes) devant les parcelles B 1176, 224, 230 correspondant au n° 1 bis et 2 de la rue Jean Lebreau étant donné les problèmes rencontrés par les administrés de ce quartier ainsi que devant le "chemin des écoliers".

Objet : Divers :

DIA : bien cadastré B 80. La commune ne préempte pas.

Nouvelle proposition guirlandes de noel.

Rappel urbanisme : les autorisations d'urbanisme sont instruites par la CCRLCM en respectant scrupuleusement le règlement national d'urbanisme. La commune, quant à elle, ne peut qu'émettre un simple avis et uniquement sur la partie environnementale (réseaux, accès, etc).

La séance est levée à 19h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL

LE MAIRE